

**COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU MARDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois de juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe GIRARD.

Nombre de Conseillers en exercice : **14**

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 10 :**

BORDON Gérard, BOZON-VAILLE Françoise, CORONEL Célia, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, MORVAN Yves (arrivé à 18h30), ROSTAING Laurence, SCHNEIDER Laëtitia.

**Étaient absents 4 :** DA SILVA Emmanuel,  
LEMAITRE Christophe,  
MARTIN-COCHER Olivier,  
SORNET Émilie.

**Avait donné procuration 2 :** MARTIN-COCHER Olivier à GIRARD Philippe,  
SORNET Émilie à SCHNEIDER Laëtitia.

**Secrétaires de séance :** LAPERROUSE Madeleine

M. le Maire demande au Conseil de rajouter 5 points à l'ordre du jour concernant :

- La restauration scolaire
- La modification des statuts de la 4C

Ces 2 points seront traités après le point I de l'ordre du jour

- Une décision modificative sur frais d'études
- La création de cadre emploi agent de maîtrise
- Une demande de l'ONF

Ces 3 points seront traités après le point V de l'ordre du jour.

**VOTE : 11 pour**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2025 et de la séance du 11 juin 2025.**

## **ORDRE DU JOUR :**

### **I. DELIBERATION CONCERNANT LE NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Philippe GIRARD rappelle que les communes doivent délibérer un an avant la fin du mandat (au plus tard ce mardi) pour définir le nombre de conseillers qui siégeront au futur conseil communautaire l'an prochain.

Il souhaite que le nombre actuel (27) soit reconduit afin que toutes les communes de la 4C soit représentées.

Actuellement :

- les communes de La Chambre, St Rémy et St Etienne de Cuines ont 4 conseillers communautaires,
- les communes de Ste Marie, St Avre 3 conseillers,
- les communes de St Martin, St François 2 conseillers
- les communes de La Chapelle, Les Chavannes, Notre-Dame du-Cruet, St Alban, St Colomban 1 conseiller (et 1 suppléant)

Les élus de la 4C ont délibéré en ce sens.

**VOTE : 11 pour**

Arrivée de Yves MORVAN.

### **II. DELIBERATION CONCERNANT LA COMPETENCE RESTAURATION SCOLAIRE**

Cette compétence exercée un temps par DECLICC est rendue aux communes ou à l'intercommunalité.

Gérard BORDON explique que notre commune ainsi que St Etienne de Cuines, St Avre/St Martin sur La Chambre, Les Chavannes en Maurienne/La Chapelle n'ont pas souhaité que celle-ci leur revienne, déléguant toutes les missions à la 4C : inscription, gestion, surveillance et service.

D'autres communes (St Rémy, La Chambre) avaient déjà un personnel dédié à la surveillance et au service et souhaitent le conserver.

Il ajoute qu'un même employeur permet une uniformité des salaires.

Françoise BOZON-VAILLE précise qu'à Ste Marie, 4 personnes assurent les prestations en salle, 1 pour le service et 3 pour l'encadrement. Dans le cadre du centre-aéré DECLICC conserve la compétence de la restauration.

**VOTE : 12 pour**

### **III. DELIBERATION CONCERNANT LES MODIFICATION DES STATUTS DE LA 4C.**

Philippe GIRARD explique que depuis la création de notre communauté de communes en décembre 2016, les évolutions législatives, le transfert de compétences etc... il est nécessaire d'en modifier les statuts initiaux.

Il détaille les modifications que nous devons approuver.

- Suite à la construction de la résidence “Les Cordeliers” (maison de santé pluriprofessionnelle et logements pour personnes âgées autonomes) et aux conclusions de l’audit sur le développement social du territoire, la 4C a repositionné le CIAS du Canton de la Chambre comme “Pierre angulaire” du développement social du territoire.
- Les services administratifs de la 4C déménageront 294 Grande Rue à La Chambre (Bâtiment de la mairie) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.
- La 4C prend la dénomination “Communauté de Communes Terres de Maurienne” reprenant les compétences obligatoires de la 4C.
- Parmi les compétences optionnelles, il est ajouté l’organisation, la gestion, le service et la surveillance de la restauration scolaire.

**VOTE : 12 pour**

### **IV. DELIBERATION CONCERNANT LES AMENAGEMENTS POUR LA REDUCTION DES NUISANCES AU CITY**

Philippe GIRARD fait lecture d’un courrier d’un administré lassé des nuisances qu’il subit même s’il constate que la situation est plus apaisée : non-respect du règlement (fréquentation du city le dimanche après-midi) et des personnes, tirs de ballon sur sa propriété, clôture abimée. Au cours de la discussion , plusieurs propositions sont émises :

- Pour diminuer le bruit, enlever les planches en bois entourant le city, à voir avec les employés
- Remplacer les planches par des filets à voir avec Agora Espaces
- Enlever les cages
- Ajouter une rehausse de 2 m au le filet existant (de 5 m qui a été réparé) pour éviter d’atteindre les habitations voisines. Le coût est de 2 700 €.

Ces modifications devront être validées avec Agora Espaces afin de ne pas déstabiliser la structure et pour la mise en conformité.

Dans un premier temps, il est proposé d’enlever les planches et de rehausser le filet et de protéger la clôture de la propriété.

**VOTE pour la pose d’une réhausse : 2 contre, 10 pour.**

### **V. DELIBERATION CONCERNANT UNE ADHESION ET UNE COTISATION**

Il s’agit de renouveler notre adhésion à la Société d’Economie Alpestre (SEA) qui conseille les communes au niveau du pastoralisme, elle vise à faire perdurer l’activité pastorale en alpage. La cotisation est fonction de la superficie de la commune.

Le montant annuel est de 200 € pour notre commune.

**VOTE : 12 pour**

## **VI. DELIBERATION CONCERNANT LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Suite à la réunion de la commission Relationnel du 27 juin, Madeleine LAPERROUSE présente les propositions faites suivant les critères d'attribution définis en 2022 :

### **Associations ayant leur siège social à Sainte Marie**

<b>NOM</b>	<b>Subventions 2024</b>	<b>Propositions 2025</b>
Association des Parents d'élèves	1 300 €	1 300 €
Union Bouliste	1 300 €	1 300 €
ACCA	900 €	900 €
Echo des Montagnes	400 €	400 €
Anciens Combattants	300 €	300 €
Coopérative de l'école	500 €	500 €
Cheval Passion, CA2C, Yoga, le Grand Crêt, VTT Ste Marie : pas de demande		
<b>TOTAL</b>	<b>4 700 €</b>	<b>4 700 €</b>

### **Associations extérieures**

<b>NOM</b>	<b>Subventions 2024</b>	<b>Propositions 2025</b>
ASCUINES LA CHAMBRE	7x30 = 210 €	6x30 = 180 €
Maurienne escalade	6x30 = 180 €	9x30 = 270 €
Lauzière escalade	4x30 = 120 €	
Nautic club Mauriennais	2x30 = 60 €	2x30 = 60 €
Bleuets de Maurienne	17 adhérents, max 500 €	14x30 = 420 €
CAM rugby	7x30 = 210 €	3x30 = 90 €
GRIZZLY Bike	6x30 = 180 €	4x30 = 120 €
Montagnes Loisirs Découvertes	touchée en 2024	4x30 = 120 €
Gym Volontaire du Bugeon	7x30 = 210 €	
Union Tir Maurienne	3x30 = 90 €	
As. Sport Handicap Maurienne	100 €	200 €
Tennis club La Chambre		6x30 = 180 €
UA Maurienne		5x30 = 150 €
la Villarine	prêt de la salle	prêt de la salle
Banque alimentaire		100 €
Restos du Coeur	100 €	
APEDYS des 2 Savoie	100 €	

Association Lokomotive		100 €
Ass. Dep. Des Pupilles de l'Ens. Public	100 €	
ASS Sportive Collège de Cuines		100 €
Régul'matous		
	<b>2 160 €</b>	<b>2 090 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 860 €</b>	<b>6 790 €</b>

Pour la TEAM COMMENCAL qui a participé au dégagement des arbres lors de l'épisode neigeux du 17 avril dernier, il est proposé d'offrir en remerciement un opinel gravé à tous les participants.

**VOTE pour les montants proposés : 12 pour**

#### **VII. INFORMATION CONCERNANT LA CONSOMMATION DU PRET ET DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Avec l'avancée des travaux et la réception des factures à régler dans les 30 jours, Philippe GIRARD indique que le prêt relais (500 000 €) est bien consommé sachant qu'il faut que 30% des subventions soient reçues pour le rembourser.

Le montant du prêt de 1 200 000 € devrait être versé en septembre. Un besoin de trésorerie peut se faire sentir avant cette date.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à solliciter une nouvelle somme, si besoin, en attendant le versement des subventions accordées et avoisinant les 1 106 000€.

#### **VIII. DECISION MODIFICATIVE SUR LES FRAIS D'ETUDES**

Philippe GIRARD explique que dans le cadre des travaux de la salle polyvalente, les frais d'études doivent être intégrés dans le budget d'investissement afin d'être pris en compte dans le calcul du FCTVA.

Une somme de 184 712.48 € doit être affectée au chapitre 041 du budget.

**VOTE: 12 pour**

#### **IX. CREATION D'UN CADRE EMPLOI AGENT DE MAITRISE**

Gérard BORDON indique qu'en février dernier, au titre de la promotion interne, 2 dossiers avaient été déposés au profit de 2 de nos agents pour l'accès au cadre d'emplois des Agents de Maitrise. Le Centre de Gestion a confirmé fin juin que les agents figuraient bien sur la liste d'aptitude au grade d'Agent de maitrise Territorial.

Nous devons créer ces grades par une délibération :

- création d'un emploi agent de maitrise territorial à temps partiel 80% (28 heures hebdomadaires)

- création d'un emploi agent de maîtrise territorial à temps complet

Cette nomination deviendra effective après validation par la préfecture à partir du 2 juillet.  
Les arrêtés correspondants seront pris à cet effet.

**VOTE : 12 pour**

## **X. DEMANDE DE L'ONF**

Christian DELEGLISE rappelle que depuis 2007 et jusqu'en 2023, nous avons stocké notre bois énergie sur la plateforme de St Etienne de Cuines, les communes de St Etienne et de St Alban également.

La commune n'a jamais payé de location pour ce stockage. L'ONF demande aux 3 collectivités de participer à la remise en état du parc, devenue nécessaire suite aux passages des grumiers.

Un devis s'élève à 1 200 € dont 400 € à régler par notre commune.

Depuis 2 ans, notre bois énergie est entreposé près du hangar communal.

**VOTE : 12 pour**

## **X1. VALIDATION DU DEVIS DE GE-ARC**

Gérard BORDON rappelle que le projet de travaux concernant l'enfouissement des réseaux secs et la réfection des réseaux humides "Chemin du Lavoir" et "Chemin des Perrelles" avait été abandonné suite à la défection de G-HOME (société mise en liquidation)

Nous avons demandé un devis à la société GE-ARC pour la reprise de la main d'œuvre sur ce projet. Le devis se monte à 12 000 € TTC ce qui est très proche de celui émis à l'époque par G-HOME.

Il est demandé au conseil de valider ce devis afin que l'étude puisse reprendre dans les meilleurs délais.

**VOTE : 12 pour**

## **X11. QUESTIONS DIVERSES**

- La commission Patrimoine et Voirie sera réunie le 8 juillet à 15h30 en présence du RTM (Restauration des Terrains de Montagne) pour faire le point sur les travaux à faire à Champfleury, prévus au budget, et la nouvelle répartition des tâches au sein de la commission. Une visite sur place est prévue

- Le 10 juillet à 17h30, la commission Relationnel rencontrera l'association Antonia Flamenco qui 10 ans après "Danse avec les chevaux" nous propose un nouveau spectacle au centre équestre. Daniel GROS avec Théâtre en Maurienne nous présentera les projets qu'il a envisagés à l'occasion de l'ouverture de la salle polyvalente rénovée.

- Depuis le carnaval, une voiture "stagne" dans un pré du Chaney. La gendarmerie indique que le propriétaire est connu et qu'il doit enlever cette épave.

– Françoise BOZON-VIAILLE explique le transfert de la cantine scolaire à la salle de La Pallud. La directrice de DECLICC a fait savoir au cours d'une rencontre qu'elle souhaitait également utiliser cette salle pour la cantine du centre aéré.

L'enlèvement de tous les éléments de la salle actuelle de la cantine sera effectué le vendredi 4 juillet au matin et la mise en place à la Pallud, le lundi 7 juillet.

Un repas froid est prévu le vendredi 4 juillet.

Le four de réchauffage sera installé dans la salle de rangement après nettoyage du local et installation d'une prise 32 ampères par l'entreprise DOMPNIER.

Un cheminement piéton sécurisé, par les chemins agricoles, est à l'étude. Nous attendons l'accord de l'agriculteur et du propriétaires des parcelles traversées.

En contrepartie de la mise à disposition de cette salle pour le centre-aéré, le centre social DECLICC est d'accord pour accueillir dans les locaux de l'ancienne école les associations qui utilisaient la salle de la Pallud (Danse orientale, Villarine, Echo des Montagnes).

Le Pilate pourra se faire dans la salle de motricité de l'école avec l'accord de Madame la directrice.

La séance est levée à 21h00